



Découvert bancaire suite à un dépôt de chèque refusé

Par **joussant nathalie**, le **22/11/2016** à **17:56**

bonjour,

je viens vers vous pour ma fille qui est encore mineure, elle est titulaire d'un compte bancaire et n'habite plus chez moi. elle a reçu un chèque de 1600 euros qu'elle a déposé sur son compte. Voyant que le chèque avait été crédité, elle a ensuite fait des achats. seulement, dix jours plus tard, le chèque s'est retrouvé impayé pour cause de signature non valide et donc la somme a été débitée de son compte. elle se retrouve avec un découvert de 1300 euros. pour rentrer un peu plus dans les détails certains retraits ont eu lieu alors que le chèque avait déjà été débité (environ 400 euros). Par précaution, j'avais demandé au banquier lors de l'ouverture du compte : 0 euro de découvert autorisé et une carte à interrogation de solde à chaque utilisation.

Ai-je un recours quelconque pour faire valoir ses droits ainsi que les miens puisque la banque me demande de renflouer le compte ?

je vous remercie de m'aider à trouver une solution. [s]/[s]